

Envoyé en préfecture le 05/07/2017
Reçu en préfecture le 05/07/2017
Affiché le - 5 JUIL. 2017
ID : 056-215801626-20170628-DB20170617-DE

LORIENT
AGGLOMÉRATION

**CHARTRE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET DES USAGES
A LORIENT AGGLOMERATION**

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
RAPPEL DE LA DEMARCHE SIG	2
PREMIERS RESULTATS	2
CHAPITRE 1 - LE SIG ET SES ENJEUX	4
LA GESTION DU TERRITOIRE ET L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	4
QU'EST-CE QU'UN SIG ?	4
A QUOI SERT UN SIG ?	4
LA MISSION DES ORGANISMES TERRITORIAUX EN MATIERE D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	7
L'ORGANISATION ACTUELLE DE LA MISSION SIG DE LORIENT AGGLOMERATION	8
L'ORGANISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	9
LE BIEN COMMUN DE LORIENT AGGLOMERATION ET DES COMMUNES MEMBRES	11
LES PRESTATIONS SPECIFIQUES TARIFEEES AU « JUSTE COUT »	12
DROITS ET USAGES SUR LES INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	13
PROPOSITION DE « CADRE JURIDIQUE »	14
UNE LICENCE PARTAGEE, CO-CONSTRUITE SUR LES DONNEES DE GESTION	14
LE CHOIX DES LICENCES POUR L'OUVERTURE DES DONNEES GEOGRAPHIQUES	15
CHAPITRE 2 - LE TRAVAIL COLLABORATIF AVEC LES COMMUNES	17
II- LA CHARTE PARTENARIALE	17
LES FICHES DE SERVICES	19
LORIENT AGGLOMERATION A MIS EN PLACE DES CONVENTIONS PLATEFORME DE SERVICES AFIN DE PROPOSER AUX COMMUNES DES PRESTATIONS SPECIFIQUES	19
EXEMPLES DE MUTUALISATION : GROUPEMENT DE COMMANDE	19
EXEMPLE DE PROJET SPECIFIQUE :	20
EXEMPLE DE PRESTATIONS POUR ACCOMPAGNER LE CADRE REGLEMENTAIRE :	20
EXEMPLE DE PRESTATIONS DE SERVICE PROPOSEES PAR LORIENT AGGLOMERATION :	20

PREAMBULE

Rappel de la démarche SIG

C'est sous la forme d'ateliers thématiques que la démarche SIG s'est co-construite, à partir de 2015.

Chaque atelier a bénéficié de l'intervention d'intervenant(e)s extérieur(e)s, spécialistes des thématiques abordées.

- ✓ **Atelier 1** : la loi anti endommagement des réseaux et l'enjeu autour du fond de plan topographique simplifié satisfaisant pour tous les métiers;
- ✓ **Atelier 2** : Les données essentielles au socle SIG :
 - Comment les trouver ?
 - Comment y contribuer ?
 - Où les télécharger ?
 - Pour quels usages ?
- ✓ **Atelier 3** : La modélisation 3D du territoire : une démarche indispensable pour l'aménagement, l'urbanisme, la gestion des infrastructures ;
- ✓ **Atelier 4** : Les observatoires, les analyses, les études qui peuvent être valorisées sous forme de carte.
« Une carte vaut mieux qu'un long discours, ... ».
- ✓ **Atelier 5** : Comment produire des cartes, avec quels outils ?
- ✓ **Atelier 6** : Synthèse des ateliers et actions engagées.

Premiers résultats

Les Elus, Directeurs, Chefs de Services, Techniciens ont pu appréhender le processus de fabrication des cartes, les analyses territoriales, la diffusion des informations et les usages qui y sont développés, ainsi que tout ce qui a trait à la connaissance du territoire (à sa géographie), aux applications qui en découlent, y compris les aspects réglementaires complexes qui régissent notre profession.

Ces présentations ont mis en avant les acteurs, les imbrications d'échelles et la gouvernance nationale de l'Information Géographique qui guident les collectivités et encouragent celles-ci à harmoniser leurs pratiques, afin de co-construire un socle régional, national et européen de données géographiques pérennes dans le temps.

La démarche a été mise en place dès 2009 au niveau de la région Bretagne dans le cadre du dispositif Géobretagne. Les résultats de celui-ci les plus visibles aujourd'hui sont :

- l'acquisition de bases de données auprès de l'Institut Géographique National ;
- les mutualisations pour réaliser des prises de vues aériennes ;
- les bases de données sur l'occupation du sol ;
- la mise en place de pôles métiers, animés par des professionnels des SIG, sur différents thèmes (urbanisme, transports, mer et littoral, environnement, télécom, voirie et adresses, réseaux, bocage, zones humides, architecture et réutilisation d'applications informatiques open source).

Toutes ces actions sont menées de manière durable et elles vont continuer à porter leurs fruits, en permettant aux collectivités de gagner en efficacité, tout en réalisant des économies d'échelles.

CHAPITRE 1 - LE SIG ET SES ENJEUX

LA GESTION DU TERRITOIRE ET L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

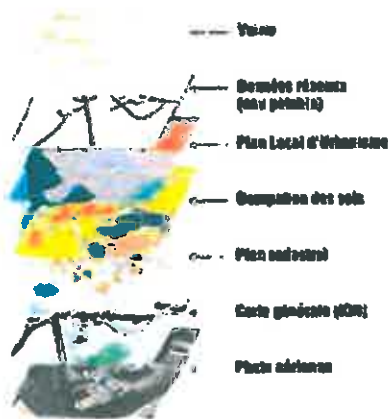
Qu'est-ce qu'un SIG ?

C'est un système d'information qui intègre trois composantes essentielles et complémentaires :

- Bases de données,
- Logiciels et applications métiers,
- Des moyens humains pour la mise en œuvre.

Le système d'information géographique s'organise en couches d'informations géolocalisées, ayant des interactions entre elles.

Les principales couches géographiques de référence d'un socle SIG sont les suivantes :



Il existe une multitude de thèmes métiers impactés par le SIG (les transports et la mobilité, le tourisme, l'habitat, le développement économique, l'environnement, le patrimoine, l'urbanisme, la voirie, les réseaux, la fiscalité). Cette présentation n'est pas exhaustive. Il est possible d'ajouter les aspects budgétaires, sociaux...

A quoi sert un SIG ?

Un système d'information géographique, outre la constitution fine de la connaissance d'un territoire qui n'est pas une fin en soi, s'attache à développer des analyses territoriales. Le point de départ des analyses est très souvent liées à des réflexions, des questionnements, des simulations, des contraintes, de la prospective qui sont échangées avec des collaborateurs. Les données sont structurées, historisées, pour garantir une traçabilité et ainsi maîtriser la mémoire de nos territoires. Les moyens humains, au travers d'outils, mettent tout en œuvre pour apporter une réponse la plus objective possible.

Quelques exemples :

- Où ? :** Où sont les routes principales, les forêts, les rivières, les lacs, ... ?
- Quand ? :** Quand devrais-je gérer des interventions sur des espaces verts, de la voirie, en fonction des priorités de gestion ou de travaux ?
- Comment ? :** Comment aménager un espace en tenant compte des contraintes environnementales ?
Comment identifier des potentialités foncières en fonction des règlements d'urbanismes et des zones non mutables ?
Comment évoluent les zones urbaines ?
Comment évolue la morphologie de notre littoral ?
Comment ont évolué les paysages ces dix dernières années ?
- Par qui ? :** Par qui est géré cette espace naturel, portuaire, ... ?
- Et si ? :** Et si une zone d'activité se crée, quel est le potentiel d'entreprises qui vont pouvoir s'y installer en fonction des contraintes physiques, techniques ? Qu'est que cela va générer en termes de déplacements ?
- Pourquoi ? :** Pourquoi les distances-temps ne sont pas optimales au niveau d'un pôle générateur de déplacement ?
Pourquoi l'écoulement des eaux est interrompu ?
- Quel est ? :** Quel est l'itinéraire le plus direct et accessible ?
Quel est le pourcentage d'artificialisation de notre territoire ?
Quel le potentiel solaire ou végétal de ma toiture ?
- Combien ? :** De combien de mètres le trait de côte a t'il reculé ?
- Quoi ? :** Quel sont les usages d'une couverture (occupation du sol) ?
Quelle est l'activité présente ou passée ?

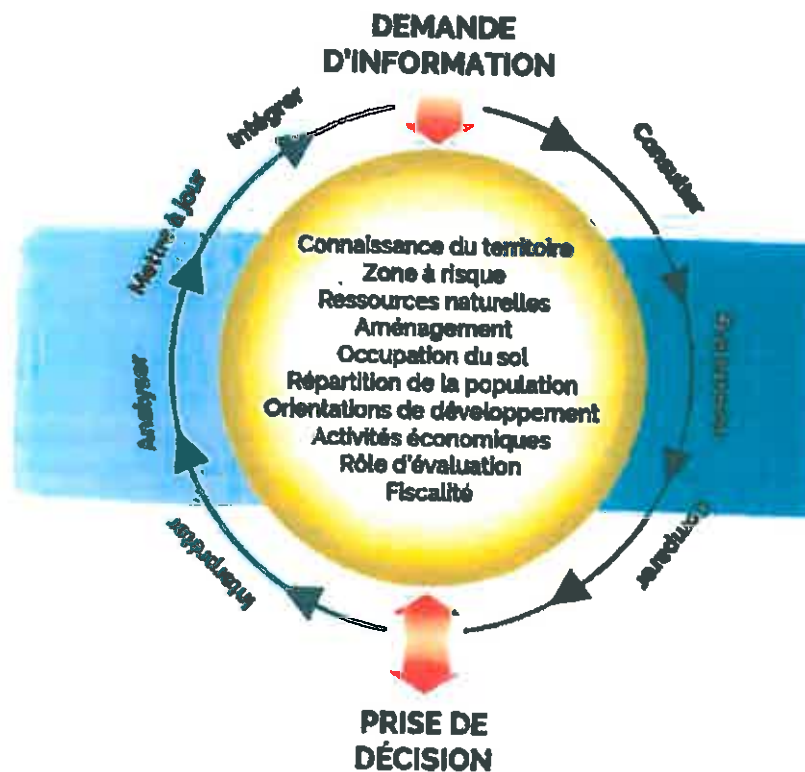
La mission des organismes territoriaux en matière d'Information Géographique

Compte tenu des responsabilités de plus en plus nombreuses et diversifiées assumées par les collectivités, les Elus et les gestionnaires subissent des pressions croissantes liées à une tâche toujours plus lourde et à des ressources limitées pour l'accomplir.

Ce contexte oblige les décideurs à trouver des moyens permettant de tirer le maximum d'efficacité dans la mise en œuvre des budgets disponibles et les conduit à repenser l'organisation du travail, tout en modernisant les approches et les outils de gestion. Sur ce dernier point, l'usage des données géographiques est une clé qui présente de multiples avantages, notamment au regard des responsabilités reliées à la gestion du territoire.

Lorient Agglomération n'a pas de territoire en tant que tel. Ce sont les communes (comme partout en France) qui produisent le plus de données géographiques et qui en sont juridiquement responsables.

La présentation du schéma ci-dessous permet de comprendre le cycle des interventions du SIG, depuis une demande d'information, jusqu'à la prise de décision dans une collectivité.



L'organisation actuelle de la Mission SIG de Lorient Agglomération

La mission SIG a en charge la mise en œuvre de la politique générale autour de l'information géographique, en lien avec son élu référent, Jean-Michel Bonhomme, Maire de Riantec et Vice-président de l'Agglomération.

Le métier de « Géomaticien » requiert des compétences techniques informatiques importantes pour répondre aux missions qui lui sont confiées.

Durant, ces 20 dernières années les métiers se sont largement informatisés. Le papier calque, a laissé la place à des outils numériques : logiciels de CAO/DAO, applications pour réaliser des cartes numériques, des analyses, Systèmes de Gestion de Bases de Données. Tout cela a permis la mise en œuvre des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG).

Lorient Agglomération a organisé sa mission SIG autour de trois thèmes pour répondre aux principaux enjeux suivants :

- ✓ Mettre à disposition des citoyens une connaissance améliorée de leur territoire.
- ✓ Faire bénéficier l'ensemble des acteurs professionnels du développement, des usages et des données de l'information géographique.
- ✓ Disposer, pour l'autorité territoriale, d'une connaissance plus fine de son territoire (aide à la décision, en connexion avec le territoire).

Le service est organisé selon plusieurs axes :

Axe 1 Les données de référence et les données métiers thématiques.

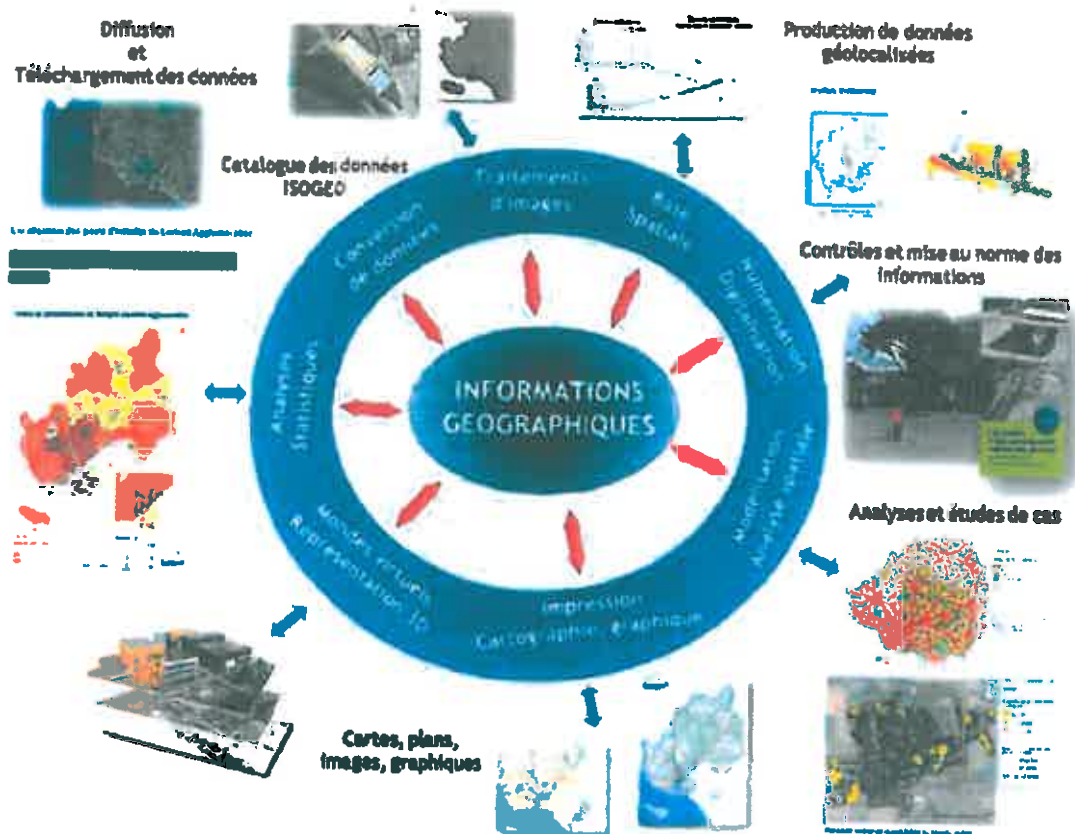
La gestion des données de référence permet d'avoir une meilleure connaissance du territoire et de l'aménagement. La mission SIG gère la cohérence des couches d'informations sur le plan géométrique et sémantique (contenu attributaire/informatif). Les accès et la sécurité des bases de données sont conduits et mis en œuvre par l'informatique.

Axe 2 Le développement de l'atelier cartographique, géomatique, transversal aux pôles.

Axe 3 L'animation, la production d'études, le suivi de projets, les analyses, le contrôle des Informations Géographiques.

Axe 4 Le contrôle des données topographiques et des récolements.

Des exemples de services actuellement rendus par la Mission SIG :



L'ORGANISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Lorient Agglomération constitue et entretient les référentiels cartographiques indispensables à la connaissance et à l'aménagement du territoire sur les 25 communes, depuis une quinzaine d'années. Lorient Agglomération n'a pas de territoire en tant que tel, ce sont les communes qui produisent majoritairement les données et qui en ont la responsabilité juridique.

La gouvernance des données est au cœur des projets numériques. De ce fait, la collectivité doit rester vigilante quant à la qualité des données diffusées ou utilisées et en assurer la gestion en régie. Par ailleurs, l'utilisation d'un service numérique implique de disposer de matériel adapté.

Il est nécessaire de garder à l'esprit certains points de vigilance. Il faut :

- ✓ Assurer la pérennité, la mise à jour et le contrôle dans le temps, des données publiques (c'est la mémoire de nos territoires et ce patrimoine en constitue une vraie) ;
- ✓ Travailler sur l'interopérabilité des données et sur la subsidiarité des projets (ne pas faire à la place de ...) ;
- ✓ Identifier les risques réglementaires et financiers, en intégrant aux projets des actions correctives, le cas échéant (ex : récolements, topographie).

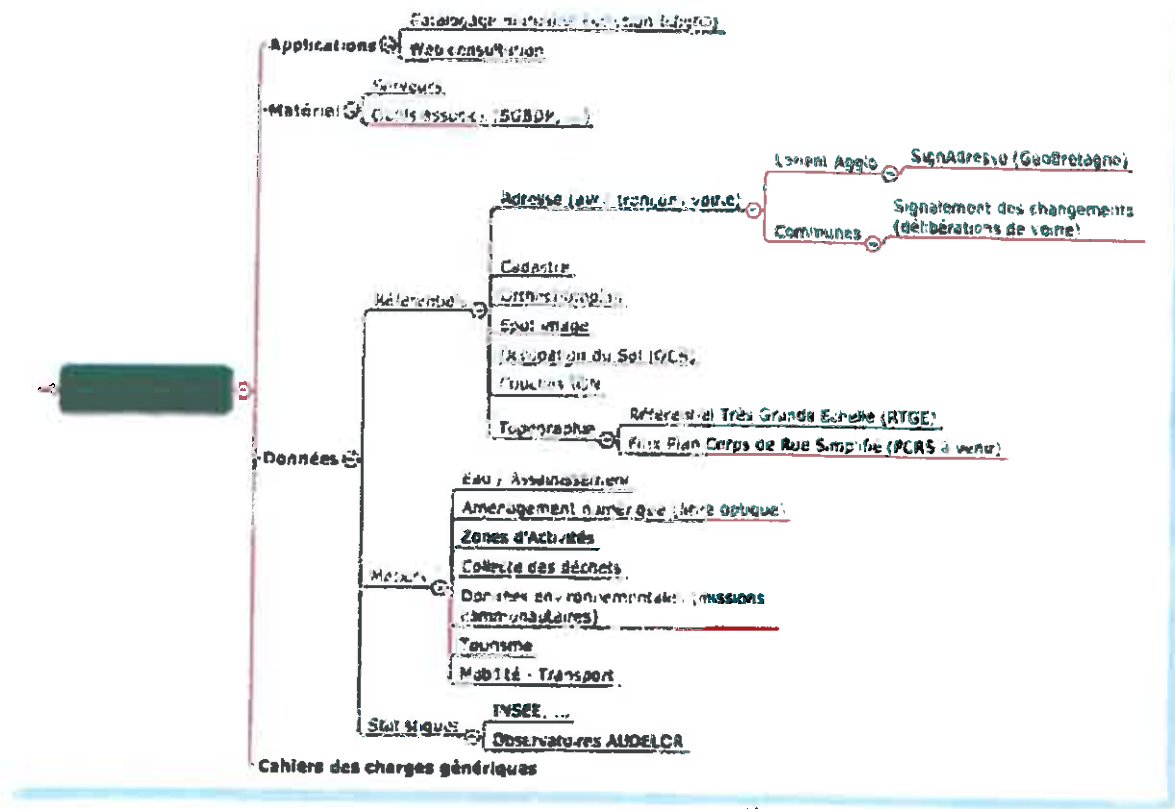
La vraie valeur des Informations Géographiques réside dans leur connaissance, dans leur utilisation, dans leur gestion et dans leur diffusion, bien plus que dans leur acquisition initiale.

Le bien commun de Lorient Agglomération et des Communes membres.

Cette notion de « bien commun » recouvre à la fois :

- les éléments matériels, applicatifs et bases de données qui sont nécessaires au fonctionnement du SIG communautaire et qui sont gérés par la DSI.
- les bases de données géographiques administrées par la Mission SIG : ce sont celles qui sont partagées par l'ensemble des acteurs territoriaux qui utilisent le SIG. Les « Référentiels » en sont un bon exemple, car ils ont été acquis de manière mutualisée et ils représentent les fonds cartographiques de référence, homogènes, sur lesquels tout utilisateur peut superposer ses informations métiers et les échanger avec ses partenaires.

Ce sont autant d'éléments qui ont déjà été financés par les collectivités et qui sont partageables/utilisables par tous gratuitement.

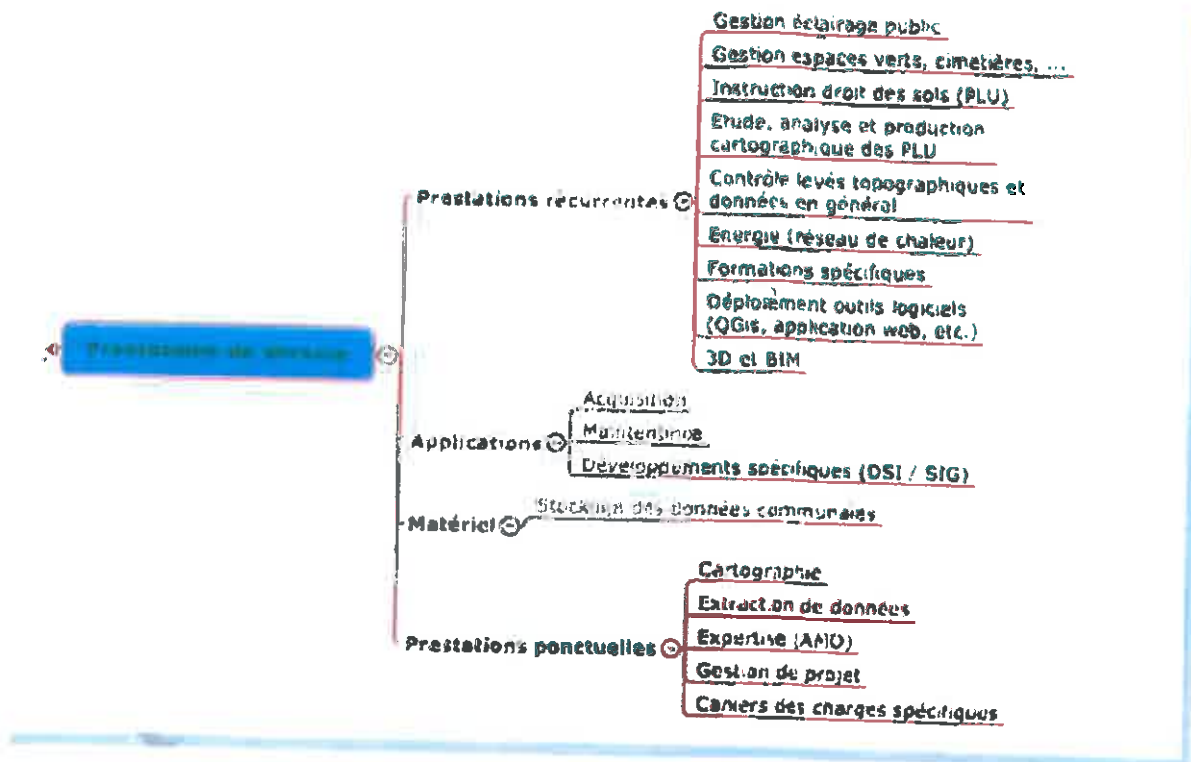


Les prestations spécifiques tarifées au « juste coût »

Ce sont celles qui peuvent être assurées par la Mission SIG de Lorient Agglomération et qui, en tant que prestations spécifiques, sont appelées à être tarifées.

Exemple de convention qui peut être signée entre une commune et Lorient Agglomération :

- contrôle des levés topographiques : contrôle de forme et exhaustivité des objets sur le terrain ;
- contrôle des récolements après travaux : contrôle de forme et exhaustivité des objets sur le terrain ;
- contrôle de la prestation géo-détection : expertise technique d'un secteur test et qualification des données.



DROITS ET USAGES SUR LES INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Les outils informatiques peuvent se révéler de véritables leviers d'efficacité pour les collectivités publiques, permettant d'encourager le développement et la création de services innovants, mais aussi de favoriser le débat, tout en améliorant la transparence de l'action politique.

C'est dans ce contexte que Lorient Agglomération (25 communes, 740 Km², 205 000 habitants), a lancé depuis plusieurs années, une démarche de documentation et de publication des données géographiques et non géographiques (fichiers Excel, PDF, études, ...) de son Système d'Information Géographique. Il s'agit d'un catalogage des données. Cet outil est partagé avec toutes les communes membres.

Lorient Agglomération souhaite donner une place prépondérante à ce catalogue de données géographiques, aussi bien pour ses services internes, que pour les Communes membres. Il s'agit aussi de répondre aux différentes réglementations nationales et européennes (open data, INSPIRE, etc.). L'objectif de ce catalogue est qu'il soit exhaustif, à jour et documenté. Il s'agit là d'un préalable important à l'ouverture des données publiques (open data).

Tous les agents de la collectivité, les Communes membres, l'agence d'urbanisme ont accès à ce catalogue de données, à travers un navigateur web. Ils peuvent rechercher des données, évaluer leur intérêt potentiel pour leurs études, commenter ces données, être notifiés des mises à jour, etc.

De façon à encourager l'utilisation des données géographiques et en connaître les limites et les droits, Lorient Agglomération, a participé au financement d'un « *plugin QGIS* » (développement d'un utilitaire informatique au sein de QGIS, outil cartographique open source), qui permet la connexion directe avec l'outil de catalogage ISOGEOD. La philosophie du produit est de faciliter les usages pour les utilisateurs novices ou avancés.

Une première délibération de Lorient Agglomération est intervenue en Décembre 2014, afin de donner un cadre juridique aux données géographiques ouvertes (à mettre en open data). Un travail spécifique est maintenant à construire au sein du périmètre intercommunal. Chaque Commune peut choisir, au sein de son patrimoine de données géographiques, celles qu'elle souhaite verser en open data.

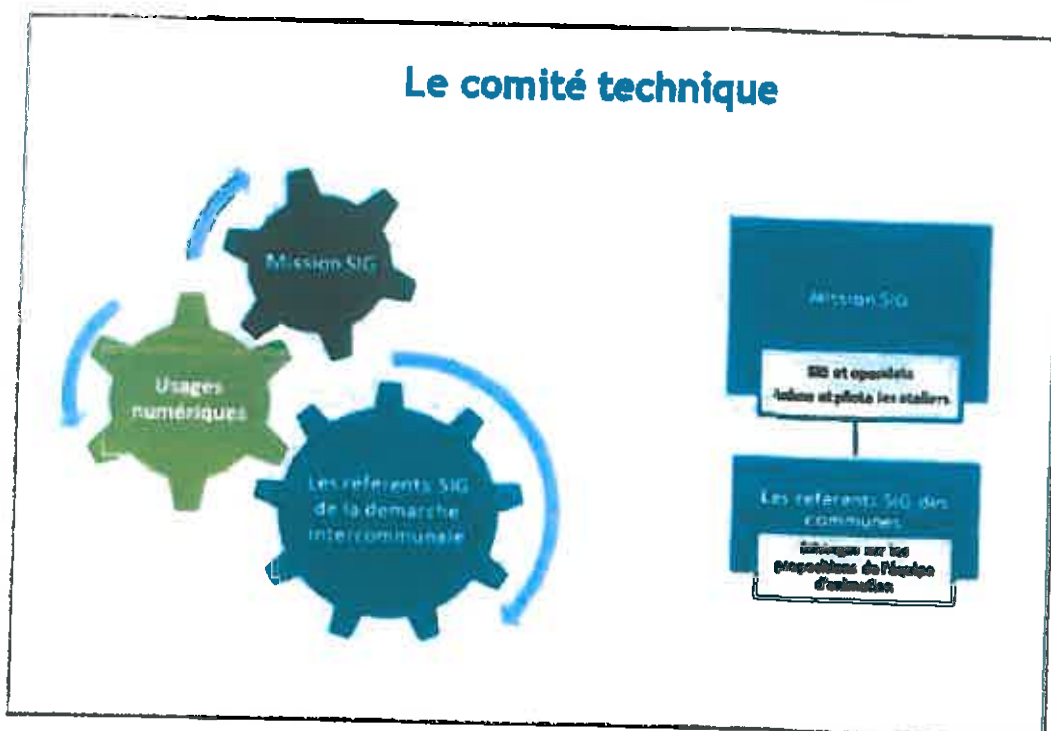
PROPOSITION DE « CADRE JURIDIQUE »

Une licence partagée, co-construite sur les données de gestion

- ➔ La mission SIG propose un travail spécifique sur les données géographiques (Comité Technique), qui s'appuiera sur les référents SIG. Lorient Agglomération assurera l'animation et le pilotage de ces réunions techniques.

L'objectif est de répondre à différents besoins :

- Les usages des informations géographiques présentées.
- Le partage d'expériences.
- La connaissance des données du SIG de Lorient Agglomération et de celles des communes.
- Les droits et limites des données géographiques présentées, en identifiant les opportunités d'ouvertures de ces données.

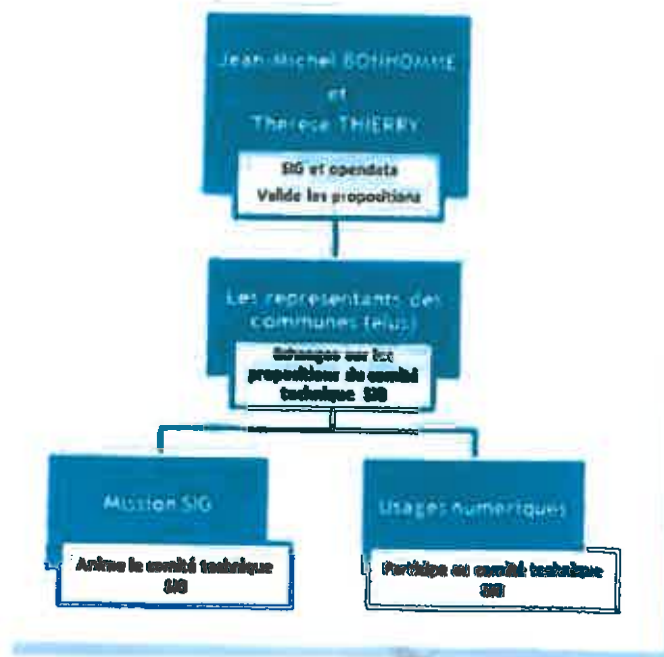


De nombreux élus ont réaffirmé que le SIG de Lorient Agglomération est un véritable outil pour les communes et qu'il est souhaitable « d'avoir systématiquement le réflexe SIG avec Lorient Agglomération ». Notamment, il sera utile de faire systématiquement référence aux cahiers des charges techniques génériques de Lorient Agglomération lors des consultations ou de consulter la mission SIG dans les projets divers et variés pouvant générer des données géographiques, etc.

La mission SIG propose la mise en place d'un organe de validation intercommunal sur les données géographiques. Toutes les données produites par les communes

resteront leur propriété et seront mises à sa disposition à travers le catalogue de données (Isogeo).

Le comité de pilotage



Le choix des licences pour l'ouverture des données géographiques

Les principes qui guident ces licences sont les suivants :

- Favoriser la coopération entre les acteurs publics/privés et les innovations technologiques et services.
- Permettre des gains de temps très significatifs à ceux qui réutilisent les données.
- Permettre une réutilisation gratuite des données, y compris à des fins commerciales, dans le respect des politiques publiques et de la libre concurrence.

Pour ce faire, deux licences sont proposées, selon les données :

- Une Licence Ouverte/Open License (LO/OL), sans condition dans la réutilisation. C'est la licence Etalab*, qui concerne la plupart des lots de données.

Etalab : Etalab est une mission créée en 2011 chargée de la politique d'ouverture et de partage des données publiques du gouvernement français, de coordonner l'action du gouvernement en vue du souvernement ouvert et de la mise en œuvre des fonctions attribuées à l'administrateur général des données. Etalab développe et maintient le portail des données ouvertes du gouvernement français data.gouv.fr.

➤ L'Open Database License (ODbL), qui permet de :

- Partager : copier, distribuer et utiliser la base de données.
- Créer : produire des créations à partir de cette base de données.
- Adapter : modifier, transformer et construire à partir de cette base de données.

Mentionner la paternité : la source de la base de données doit être mentionnée pour toute utilisation publique ou pour toute création produite à partir de celle-ci, de la manière indiquée dans l'ODbL. Pour toute utilisation ou redistribution de la base de données ou création produite à partir de celle-ci, il faut mentionner clairement aux tiers la licence de la base de données et garder intacte toute mention légale sur celle d'origine.

Partager aux conditions identiques : si une version adaptée de cette base de données est utilisée publiquement ou si est produite une création à partir d'une base de données adaptée, il faut offrir cette base de données adaptée, selon les termes de la licence ODbL.

Garder l'ouverture : si la base de données est redistribuée, ou une version modifiée de celle-ci, alors l'ouverture doit être conservée aux mêmes conditions.

D'une manière générale, la licence ODbL, permet d'avoir des retours sur les bases de données et ainsi permet entre autre l'enrichissement du patrimoine de données.

Les présentes licences pourraient évoluer avec la loi Lemaire « loi pour une république numérique » entrée en vigueur le 28 décembre 2016. Cette loi a pour ambition d'encourager l'innovation et le développement de l'économie numérique, de promouvoir une société numérique ouverte, fiable et protectrice des droits des citoyens. Elle vise également à garantir l'accès de tous, dans tous les territoires, aux opportunités liées au numérique.

Ces éléments seront expliqués au sein du Comité technique SIG, puisque qu'un décret généralise l'open data de nombreuses informations des personnes et morales de droit public de 50 agents ou plus, à l'exception des communes de moins de 3 500 habitants. Cette loi oblige entre autres à mettre à disposition des données géographiques de référence.

CHAPITRE 2 - Le travail collaboratif avec les Communes

La Mission SIG de Lorient Agglomération assure un rôle de tiers organisateur dans le cycle de vie des données géographiques et organise ainsi la maîtrise de ce patrimoine.

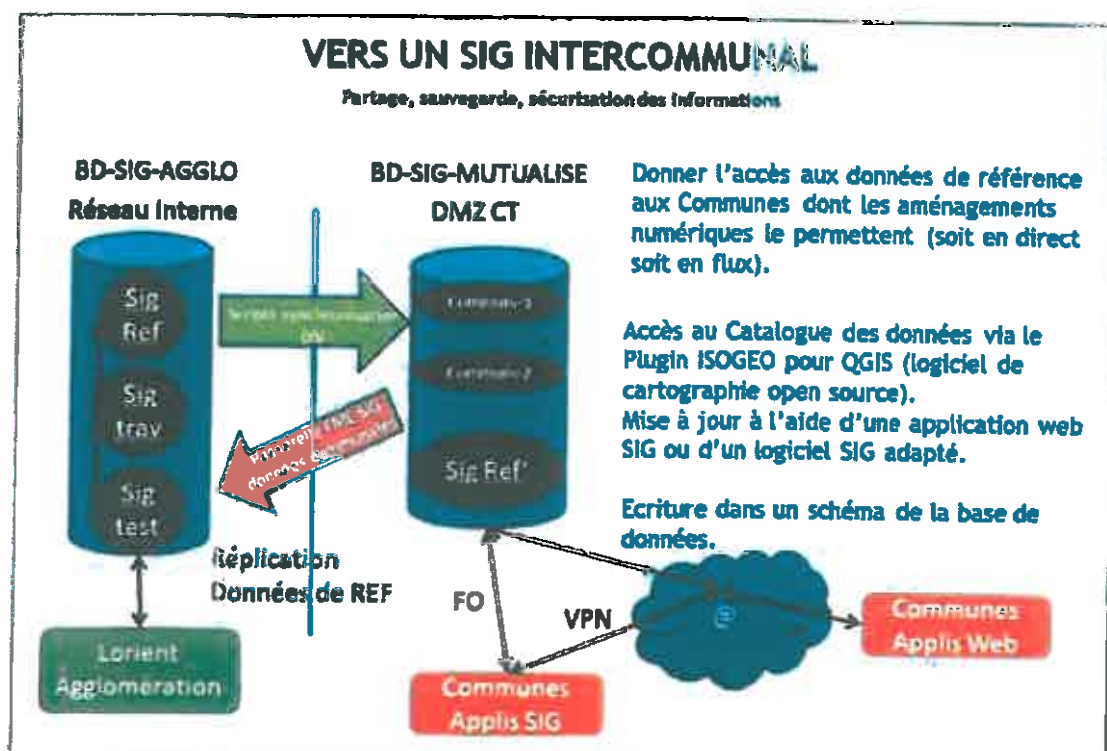
Dans un contexte de développement croissant des informations géographiques et des normalisations, dans un objectif d'économies rendues encore plus nécessaire avec la réfaction des dotations de l'Etat, la mise en place de projets collaboratifs, mutualisés s'inscrit pleinement dans le projet de schéma de mutualisation lancé à l'échelle du territoire de l'agglomération. Elle doit permettre d'optimiser les dépenses d'investissements et la gestion future des informations géographiques.

II- La Charte partenariale

Elaborer une Charte va permettre de déterminer les rôles, les limites et les usages des différents acteurs qui vont la partager.

II-1 L'architecture informatique

Lorient Agglomération ouvre les données géographiques du « bien commun ». Pour ce faire, un espace mutualisé est en cours de construction, en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Informations. Des droits spécifiques seront créés sur les espaces réservés aux communes. Celles-ci, au travers de conventions, vont pouvoir travailler à la mise à jour de leurs propres informations géographiques (cf. schéma architecture informatique, ci-après).



II-2 Les données géographiques

Les données géographiques sont concernées par la Directive INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in Europe). Cette directive INSPIRE, vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne (ensemble de services disponibles sur internet, sur les sites des acteurs concernés, permettant la diffusion, le téléchargement et le partage des données géographiques) pour favoriser la protection de l'environnement.

La mission SIG propose de travailler en priorité sur les données géographiques entrant dans les annexes et les thèmes de la Directive INSPIRE.

■ Données concernées : Celles des 34 thèmes des annexes d'INSPIRE



Annexe I

1. Référentiels de coordonnées
2. Systèmes de maillage géographique
3. Dénominations géographiques
4. Unités administratives
5. Adresses
6. Parcelles cadastrales
7. Réseaux de transport
8. Hydrographie
9. Sites protégés

Annexe II

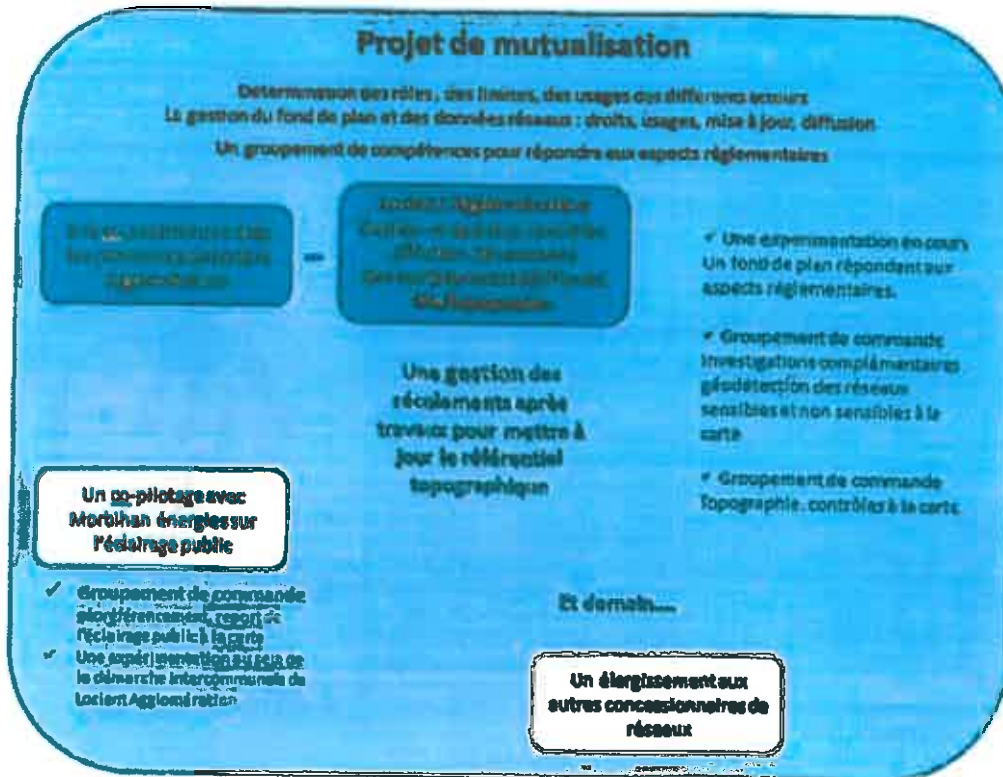
1. Altitude
2. Occupation des terres
3. Ortho-Imagerie
4. Géologie

Annexe III

1. Unités statistiques
2. Bâtiments
3. Sols
4. Usage des sols
5. Santé et sécurité des personnes
6. Services d'utilité publique et services publics
7. Installations de suivi environnemental
8. Lieux de production et sites industriels
9. Installations agricoles et aquacoles
10. Répartition de la population, démographie
11. Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration
12. Zones à risque naturel
13. Conditions atmosphériques
14. Caractéristiques géographiques météorologiques
15. Caractéristiques géographiques océanographiques
16. Régions maritimes
17. Régions biogéographiques
18. Habitats et biotopes
19. Répartition des espèces
20. Sources d'énergie
21. Ressources minérales

Annexe 1 : Les actions en cours ou engagées.

Exemple d'action engagée sur l'élaboration, la gestion d'un fond de plan topographique très grande échelle en cours de construction avec les communes. Une des premières actions de ce projet est la constitution avec Morbihan énergies du réseau d'éclairage public en classe A (loi anti-endommagement des réseaux) :



Lorient Agglomération a mis en place des conventions plateforme de services, afin de proposer aux communes des prestations spécifiques.

Les fiches de services peuvent-être co-construites entre les Communes et Lorient Agglomération (cf. exemples ci-après, non exhaustifs).

Exemples de mutualisation : groupement de commande

- Géolocalisation du réseau d'éclairage public.
- Topographie et récolement.
- Investigations complémentaires pour les réseaux.

Exemple de projet spécifique :

- **Projet espace vert.**

Exemple de prestations pour accompagner le cadre réglementaire :

- **Contrôles des données (topographies, récolements et divers données).**

Exemple de prestations de service proposées par Lorient Agglomération :

- **Extraction et traitement de données.**
- **Prestations cartographiques et analyses.**
- **Expertise SIG / AMO sur projet SIG.**